

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du 23 Mars 2023
PROCES-VERABL

Nombre de conseillers :
en exercice : 17

Date de la convocation :
17 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer

Absents excusés : PILLET Aurélien

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : GILMAN Thierry, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 23 FEVRIER 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Finances – Marchés publics – Subvention

Approbation des comptes de gestion 2022 : Budget principal communal, budget annexe « Lotissement les Hortensias », budget annexe « Commerces »

Approbation des comptes administratifs 2022 : Budget principal communal, budget annexe « Lotissement les Hortensias », budget annexe « Commerces »

Affectation du résultat : budget principal communal, budget annexe « Commerces »

Vote du budget primitif 2023 : Budget principal communal, budget annexe « Ilot de la Bassetière », budget annexe « Commerces »

Vote des taux

Attribution des subventions aux associations

Fonds mobilités actives – aménagements cyclables : demande de subvention

Fonds Verts : demande de subvention

Vendée Habitat : demande de garantie d'emprunt

Aménagement du territoire – Urbanisme – Voirie – Réseaux

Règlement du marché : approbation

Questions diverses

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT** ;

27/02/2023	DESLANDES	Produits d'entretien - bâtiments communaux	393,54	467,32
28/02/2023	SETIN	Vêtements de travail - EPI	338,00	405,60
28/02/2023	SETIN	Vêtements de travail - EPI harnais de sécurité nacelle	219,70	263,64
28/02/2023	VLOK	Location nacelle - nettoyage intérieur église	368,73	442,48
03/03/2023	VERTYS	Grillage : clôture entre le terrain des boulistes et le terrain de foot	155,54	186,65
17/03/2023	ATTILA	Démoussage intégral façade+clocher et démoussage partiel sur le reste de l'église	3 080,85	3 697,02
17/03/2023	ATTILA	Contrat d'entretien toiture église	1 331,48	1 597,78
17/03/2023	BARREAU Jérémie	Fournitures : réparation tondeuse Iséki	1 253,00	1 503,60
17/03/2023	ECHO VERT	Engrais	2 255,00	2 480,50
17/03/2023	BARREAU Jérémie	Fournitures espaces verts	644,81	773,78
17/03/2023	BARREAU Jérémie	Vêtements de travail : protection tronçonnage	298,77	358,53
17/03/2023	BARREAU Jérémie	Lame pour tondeuse Toro	235,43	282,52
17/03/2023	SONEPAR	Fourniture électrique : installation robot tondeuse	323,89	388,67
21/03/2023	SONEPAR	Néons : salle omnisports	76.69	92.03
21/03/2023	SONEPAR	Blocs secours	252.20	302.64
21/03/2023	SETIN	Moteur : volet roulant accueil de loisirs	137.55	165.06

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m²)	Type
Renonciation à la préemption					
26/01/2023	IA 085236 23 00004	26 C	rue du Moulin	910	terrain
22/02/2023	IA 085236 23 00005	44	rue des Libellules	748	maison
22/02/2023	IA 085236 23 00006	48	rue des Marronniers	577	terrain
09/03/2023	IA 085236 23 00007	13	rue du Fief	392	terrain
08/03/2023	IA 085236 23 00008	2	rue des Libellules	477	maison
09/03/2023	IA 085236 23 00009	6	impasse de l'Ancienne École	813	maison

DELIBERATIONS

D2023_03_23_01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS »

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Lotissement des Hortensias » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe « Lotissement les Hortensias ».

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe « Lotissement les Hortensias ».

Réf. 02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE »

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Ilot de la Bassetière » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe « Ilot de la Bassetière ».

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe « Ilot de la Bassetière ».

Réf. 03 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET ANNEXE « COMMERCES »

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Commerces » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe « Commerces ».

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe « Commerces ».

Réf. 04 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal communal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal communal.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget principal communal.

Réf. 05 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS »

Après l'approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Lotissement les Hortensias ».

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
011	Charges à caractère général	28 000.00	25 427.82
65	Autres charges de gestion courante	31 347.95	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 779.93	60 207.75
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		122 127.88	85 635.57
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
002	Résultat de fonctionnement reporté	94 127.88	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.43
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	28 000.00	25 427.82
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		122 127.88	25 428.25
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			-60 207.32
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	34 779.93	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	28 000.00	25 427.82
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		62 779.93	25 427.82
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	62 779.93	60 207.93
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		62 779.93	60 207.75
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			+34 779.93

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder à l'adoption du compte administratif.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget annexe « Lotissement les Hortensias ».

Réf. 06 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE »

Après l'approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Ilot de la Bassetière ».

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
011	Charges à caractère général	11 250.00	11 240.71
65	Autres charges de gestion courante	11 255.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		22 505.00	11 240.71
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 905.00	0.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	11 600.00	11 240.71
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		22 505.00	11 240.71
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES			
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	11 600.00	11 240.71
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 600.00	11 240.71
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilés	11 600.00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		11 600.00	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-11 240.71

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder à l'adoption du compte administratif.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget annexe « Ilot de la Bassetière ».

Réf. 07 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE « COMMERCES »

Après l'approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Commerces ».

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 215.49	0.00
011	Charges à caractère général	7 356.00	1 426.63
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.37
66	Charges financières	9 000.00	8 957.45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 224.05	27 223.25
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		54 805.54	37 607.70

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
002	Résultat de fonctionnement reporté		
75	Autres produits de gestion courante	47 914.54	42 201.23
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 891.00	6 891.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		54 805.54	49 092.23
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+11 484.53
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	40 839.89	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 380.67	20 380.67
21	Immobilisations corporelles	2 000.00	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 891.30	6 891.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		70 111.86	27 271.67
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		
13	Subventions d'investissement	28 000.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 772.81	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	26 339.05	27 223.25
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		70 111.86	27 223.25
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-48.42

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder à l'adoption du compte administratif.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget annexe « Commerces ».

Réf. 08 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Après l'approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal.

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
011	Charges à caractère général	307 270.00	264 480.71
012	Charges de personnel	369 900.00	369 512.11
014	Atténuation de produits	157 696.06	157 624.92
65	Autres charges de gestion courante	96 744.45	96 675.88
66	Charges financières	29 550.00	29 533.32
67	Charges exceptionnelles	100.00	0.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	29 850.73	165 210.72
023	Virement à la section d'investissement	206 853.45	0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 197 934.69	1 083 037.67
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
013	Atténuation de charges	12 550.00	22 401.41
70	Produits des services	114 521.50	127 375.50
73	Impôts et taxes	240 101.00	256 453.68
731	Fiscalité locale	564 900.00	567 079.46
74	Dotations et participations	261 130.00	258 044.48
75	Autres produits de gestion courante	3 500.00	7 499.32

76	Produits financiers	1 232.19	1 232.32
77	Produits exceptionnels	0.00	136 894.99
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 197 934.69	1 376 981.16
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+293 943.49
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		
16	Emprunt et dettes assimilées	161 230.00	161 229.73
204	Subventions d'équipements	109 000.00	44 550.00
21	Immobilisations corporelles	183 215.00	117 118.57
23	Immobilisations en cours	839 324.11	227 057.05
26	Participations et créances rattachées à des participations	250.00	250.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		
041	Opération patrimoniales	169 500.00	169 260.34
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 462 519.11	719 465.69
SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	28 982.63	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	423 553.57	461 241.88
13	Subventions d'investissement	343 533.76	265 917.56
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	7 484.97	7 484.97
021	Virement de la section de fonctionnement	206 853.45	0.00
024	Produits de cession	252 760.00	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	29 850.73	165 210.73
041	Opération patrimoniales	169 500.00	169 260.34
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 462 519.11	1 069 115.48
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			+349 649.79

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder à l'adoption du compte administratif.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif 2022

Réf. 09 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 : BUDGET ANNEXE « COMMERCES »

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe « Commerces », M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	37 607.70
Recettes	49 092.23
Résultat de fonctionnement	+11 484.53
Résultat de fonctionnement reporté N-1	-11 215.49
RESULTAT CUMULE 2022	+269.04

INVESTISSEMENT	
Dépenses	27 271.67
déficit d'investissement reporté N-1	40 839.89

Recettes	27 223.25
<i>Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté</i>	
Résultat d'investissement 2022	-48.42
<i>Excédent d'investissement reporté N-1</i>	-
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	-40 888.31
<i>Reste à réaliser</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>0.00</i>
<i>Recettes</i>	<i>28 000.00</i>
Solde RESTE A REALISER	+28 000.00

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	
Au compte 1068 – section d'investissement	269.04€

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat 2022 du budget annexe « Commerces » d'un montant de 269.04 au compte 1068 du budget primitif 2023.

Réf. 10 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget principal, M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 083 037.67
Recettes	1 376 981.16
Résultat de fonctionnement	+293 943.49
Résultat de fonctionnement reporté N-1	-
RESULTAT CUMULE 2022	+293 943.49

INVESTISSEMENT	
Dépenses	719 465.69
<i>déficit d'investissement reporté N-1</i>	
Recettes	1 069 115.48
<i>Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté</i>	<i>303 553.57</i>
Résultat d'investissement 2022	349 649.79
<i>Excédent d'investissement reporté N-1</i>	<i>28 982.63</i>
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	+378 632.42
<i>Reste à réaliser</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>643 646.20</i>
<i>Recettes</i>	<i>465 496.50</i>
Solde RESTE A REALISER	-178 149.70

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	
Au compte 1068 – section d'investissement	293 943.49€

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat 2022 du budget principal communal d'un montant de 293 943.49€ au compte 1068 du budget primitif 2023.

Réf. 11 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE »

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2023,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 du budget annexe « Ilot de la Bassetière », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
002	Report du déficit de fonctionnement	-
011	Charges à caractère général	177 000.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		177 010.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
002	Report du déficit de fonctionnement	-
75	Autres produits de gestion courante	10.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	177 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		177 010.00
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	11 240.71
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	177 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		188 240.71
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
16	Emprunt et dettes assimilées	188 240.71
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		188 240.71

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » tel que présenté ci-dessus.

Réf. 12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE « COMMERCEs »

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2023,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 du budget annexe « Commerces », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
002	Report du déficit de fonctionnement	-

011	Charges à caractère général	9 943.01
65	Autres charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	8 650.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	27 300.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		45 903.01
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
75	Autres produits de gestion courante	39 003.01
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 900.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		45 903.01

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	40 888.31
16	Emprunt et dettes assimilées	20 750.00
21	Immobilisations corporelles	5 978.07
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 900.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		74 516.38
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
10	Dotation, fonds divers et réserves	269.04
13	Subventions d'investissement	28 000.00
16	Emprunt et dettes assimilées	18 947.34
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 300.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		74 516.38

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget anexe « Commerces » tel que présenté ci-dessus.

Réf. 13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2023,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 du budget principal communal, lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	306 370.00
012	Charges de personnel	383 900.00
014	Atténuation de produits	95 579.00
65	Autres charges de gestion courante	99 582.76
66	Charges financières	25 500.00
67	Charges exceptionnelles	0.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	30 400.00
023	Virement à la section d'investissement	234 560.74
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 175 892.50
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
013	Atténuation de charges	3 500.00
70	Produits des services	119 690.00
73	Impôts et taxes	225 607.00
731	Fiscalité locale	554 963.00

74	Dotations et participations	263 200.00
75	Autres produits de gestion courante	7 000.00
76	Produits financiers	1 232.50
77	Produits exceptionnels	700.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 175 892.50
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
16	Emprunt et dettes assimilées	165 300.00
204	Subventions d'équipements	43 000.00
21	Immobilisations corporelles	324 600.00
23	Immobilisations en cours	941 433.15
Opération n°1 – services techniques		12 500.00
Opération n°2 – voiries		92 000.00
Opération n°3 – aménagement centre-bourg		312 300.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 891 133.15
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	378 632.42
10	Dotations, fonds divers et réserves	413 943.49
13	Subventions d'investissement	699 496.50
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
27	Autres immobilisations financières	7 400.00
024	Produits de cessions	126 700.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	30 400.00
021	Virement de la section de fonctionnement	234 560.74
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 891 133.15

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget principal communal tel que présenté ci-dessus.

Réf. 14 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu de délibérer pour fixer les taux des contributions directes de la commune au titre de l'exercice 2023 afin de compléter l'état M 1259 fourni par l'administration du Ministère des Finances.

M le Maire présente au Conseil Municipal les taux appliqués depuis plusieurs années :

	TAXES FONCIERES BATIES	TAXES FONCIERES NON BATIES
2022	21.19% (part départementale inclus)	45.92%
2021	20.98% (part départementale inclus)	45.47%
2020-2019 -2018	4.25%	45.02%
2017	4.21%	45.02%

L'état M1259 nous donne comme information les bases d'imposition pour l'année N des différentes taxes.

M. le Maire indique au conseil municipal que l'Etat a revalorisé les bases d'impositions de 7.1%.

De plus, à compter de 2023, le pouvoir de vote des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes. Le conseil municipal doit donc obligatoirement voter un taux de THRS en 2023.

M. le Maire propose une simulation des recettes attendues :

	Base	Maintien des taux	Augmentation du taux de 0.50%	Augmentation du taux de 1%	Augmentation du taux de 1.5%
Taxes foncières bâties	1 470 000	311 493 21.19%	Taux : 21.30% Recettes : 313 110	Taux : 21.40% Recettes : 314 580	Taux : 21.51% Recettes : 316 197
Taxes foncières non bâties	146 200	67 135 45.92%	Taux : 46.15% Recettes : 67 471	Taux : 46.38% Recettes : 67 807	Taux : 46.61% Recettes : 68 143
Taxe d'habitation	229 441	40 542 17.67%	Taux : 17.76% Recettes : 40 749	Taux : 17.85% Recettes : 40 955	Taux : 17.93% Recettes : 41 139
TOTAL		419 170	421 330 +2 160	423 342 +4 172	425 479 +6 309

M. TESSIER Jean considère qu'au vue de l'augmentation des bases, aucune augmentation ne devrait être appliquée M. BIDEAU et M. LAUNAY demandent à ce que la presse explique que l'augmentation perçue sur les avis fiscaux des administrés est appliquée par l'Etat et non la commune.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE les taux applicables pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 21.19%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 45.92%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) : 17.67%

Et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente décision.

Réf. 15 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif, listant le montant des subventions et leurs bénéficiaires.

Associations Landaises	Somme attribuée au titre de l'année 2022	Montant sollicité par les associations au titre de l'année 2023	Montant proposé par la commission « Vie Associative » au titre de l'année 2023
Foot St-JULIEN-VAIRE	2 000.00€	2 000.00€	2 000.00€
BASKET St-JULIEN/VAIRE	2 000.00€	2 000.00€	2 000.00€
BADMINTON	800.00€	5 000.00€	1 000.00€
TENNIS-CLUB LANDAIS	600.00€	1 200.00€	1 200.00€
TOURNENRONDS	250.00€	250.00€	250.00€
GRIBOUILLES D'ARTISTES	600.00€	800.00€	600.00€
Franchir le Pas	120.00€	120.00€	120.00€
La Pétanque Landaise	100.00€	Demande que la commune participe à l'achat de fourniture pour des travaux dans le local Estimation : 2 000.00€	Ok pour les travaux
TILT	0.00€	Ne sollicite pas de subvention	0.00€
ASMPA	0.00€	Ne sollicite pas de subvention	0.00€
Comité d'animation	0.00€	Ne sollicite pas de subvention	0.00€
Les Saint Julien	0.00€	Ne sollicite pas de subvention	0.00€
Where is Bryan		Ne sollicite pas de subvention	
Imagine un sourire		Ne sollicite pas de subvention	
A. Veuves Civiles de Vendée	50.00€		50.00€

Restaurants du cœur	1 000.00€		Pas de subvention pour 2023 : versement en double pour 2022
Secours Catholique – La Mothe Achard	500.00€		500.00€
SOS Femme Vendée-violences conjugales			100.00
TOTAL	8 020.00€		7 820.00€

Chantal GUERINEAU, Jean-Michel LAUNAY, Jean-Philippe GODET, membres de bureau d'association, se retirent

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité ACCORDE les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous

Associations Landaises	Somme attribuée au titre de l'année 2023
Foot St-JULIEN-VAIRE	2 000.00€
BASKET St-JULIEN/VAIRE	2 000.00€
BADMINTON	1 000.00€
TENNIS-CLUB LANDAIS	1 200.00€
TOURNENRONS	250.00€
GRIBOUILLES D'ARTISTES	600.00€
Franchir le Pas	120.00€
A. Veuves Civiles de Vendée	50.00€
Secours Catholique – La Mothe Achard	500.00€
SOS Femme Vendée-violences conjugales	100.00
TOTAL	7 820.00€

Réf. 16 : FONDS MOBILITES ACTIVES – AMENAGEMENT CYCLABLES : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet de la DREAL « Fonds mobilités actives – aménagement cyclables »

M. le Maire présente l'étude de faisabilité et plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux d'aménagement	366 819.20	Appel à projet « Fonds mobilités actives » : 50% du montant des travaux HT plafonnée à 100 000.00€	100 000.00€
		Auto-Financement	266 819.20
TOTAL	366 819.20€		366 819.20€

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 2023 Fonds mobilité actives-aménagement cyclables
- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 17 : FONDS VERTS : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert pour la renaturation de l'Ilot Resistub

M. le Maire présente l'étude de faisabilité et plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux d'aménagement	229 000.00	Appel à projet « Fonds vert – fonds de renaturation des villes » : 60%	137 400.00
		Auto-Financement	91 600.00
TOTAL	229 000.00		229 000.00

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert à hauteur de 60% du montant HT des travaux dont le montant est estimé à 229 000€ HT
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 18 : VENDEE HABITAT : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Vendée Habitat a contracté un emprunt de 260 648€ pour le financement de la construction de 3 logements au lotissement « Le Clos de la Bassetière » et sollicite la garantie de la commune de Saint Julien des Landes pour le remboursement de cet emprunt à concurrence de 30% du montant.

M. le Maire présente la convention proposée entre Vendée Habitat et la commune de St Julien des Landes

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention entre la commune de St Julien des Landes et Vendée Habitat pour une garantie d'emprunt.

Réf. 19 : REGLEMENT DU MARCHE : APPROBATION

Le groupe de travail « Marché » propose qu'un règlement pour le marché hebdomadaire soit mis en place.

Mme GUERINEAU Chantal présente le règlement, règlement élaboré avec les commerçants.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le règlement du marché et AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'afférent au dossier.

Questions diverses :

- **Supérette** : fermeture du commerce le 19 avril par M. et Mme DELGERY. Réouverture le 6 avril par Mme THOMAS Sandra
- **Médecin** : le groupe de travail est à la recherche d'un médecin salarié et d'un local. Le Dr Godin recherche aussi de son côté un médecin libéral.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRET Joël clôt la séance à 22h08.

Le Maire, Joël BRET

Le secrétaire, Thierry GILMAN

